

RAPPORT D'ACTIVITE

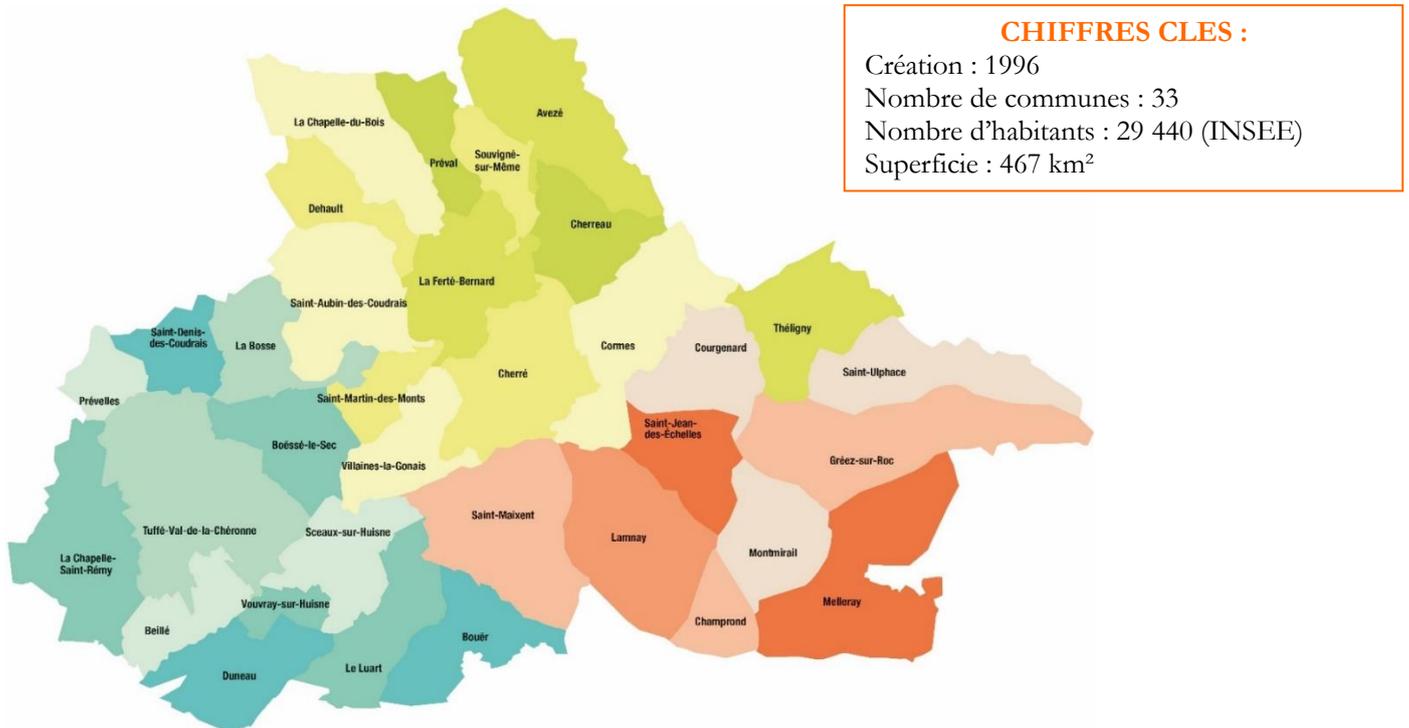
2020

SOMMAIRE

ORGANISATION	3
○ Le territoire	3
○ Les compétences.....	3
○ La gouvernance et les instances.....	4
INTERVENTIONS 2020	6
○ Aménagement du territoire	6
○ Développement économique.....	6
○ Habitat.....	8
○ Numérique.....	8
○ Enfance-jeunesse	9
○ Sports et loisirs.....	9
○ Tourisme et culture	10
○ Secours et incendie	11
○ Eau, assainissement, GEMAPI.....	11
○ Energie, déchets, environnement.....	12
○ Fonds de concours	12
○ Contractualisation.....	13
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	14
○ Les ressources humaines.....	14
○ La mutualisation et l'offre de services	14
○ Les finances et la fiscalité.....	15
ANNEXES	16
○ Elus communautaires	16
○ Commissions	17

ORGANISATION

Le territoire



Les compétences

Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace (schéma de cohérence territoriale, Plan local d'urbanisme intercommunal...)
- Actions de développement économiques (zones d'activité, immobilier économique, politique locale du commerce d'intérêt communautaire, promotion du tourisme et office du tourisme)
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers (SYVALORM)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Les compétences optionnelles et facultatives :

- Politique du logement et du cadre de vie (OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat...)
- Equipements culturels et sportifs, équipements d'enseignement élémentaires d'intérêt communautaire : centre culturel de La Laverie, résidence d'artistes de Prévelles, complexes sportifs de Tuffé Val de la Chéronne et du Luart, complexe aquatique
- Action sociale d'intérêt communautaire : Relais Petite Enfance (RPE)
- Voirie communautaire (zones d'activité)
- Fourrière animale
- Protection et mise en valeur de l'environnement : Commissions locales de l'eau, SAGE...
- Financement des opérations du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Mobilité : transport des scolaires vers les équipements communautaires
- Aménagement, entretien et balisage des sentiers de randonnée inscrits au guide des randonnées du Perche Sarthois
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Promotion d'événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : Festival de la Chéronne, Course cycliste de l'Huisne sarthoise, Biennale de la céramique, Automne culturel
- Numérique et réseaux : infrastructures et réseaux de communications électroniques, financement du déploiement de la fibre optique, gestion de deux espaces numériques (La Ferté-Bernard et Tuffé Val de la Chéronne)
- Insertion sociale et professionnelle : soutien à la Mission Locale Nord Sarthe

La gouvernance et les instances

Les élections municipales et communautaires de 2020 se sont déroulées en pleine pandémie de COVID (mars et juin). Aussi, le mandat des conseillers communautaires de la mandature 2014-2020 a été prorogé jusqu'à l'entrée en fonction des nouveaux élus. Le nouveau conseil communautaire a été installé lors de la séance du 9 juillet (cf. composition du nouveau conseil communautaire en annexe 1).

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe de décision (délibérations)
55 membres titulaires, 29 suppléants, tous Maires et conseillers municipaux.
Le nombre de sièges par commune est fonction du nombre d'habitants.
Président : Didier REVEAU

BUREAU

Regroupe le Président, les 9 vice-Présidents et 5 membres délégués.
Emet des avis et arbitre sur les propositions des commissions.

CONFÉRENCE DES MAIRES

Réunit les Maires et les membres du Bureau.
Emet des avis sur les questions d'intérêt communautaire.

COMMISSIONS

9 commissions thématiques, pilotées par les vice-Présidents, ouvertes aux conseillers communautaires et municipaux
Rôle consultatif - émettent des avis et des propositions.

Les conseils communautaires du 9 juillet, du 26 août et du 23 septembre 2020 ont essentiellement traité de l'installation de la nouvelle gouvernance suite aux élections : installation, désignations dans diverses structures, pacte de gouvernance, indemnités déléguation d'attributions et de signature, Conseil de développement, ...

Les membres du Bureau renouvelé :

- M. Didier REVEAU, *Président*
- M. Thierry RENVOIZE, *1^{er} Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire*
- Mme Patricia EDET, *2^{ème} Vice-présidente en charge de la Solidarité, Jeunesse et Sports*
- M. Dominique EDON, *3^{ème} Vice-président en charge de l'Équipement, logement et mobilités*
- M. Jean DUMUR, *4^{ème} Vice-président en charge de l'Agriculture et Ruralité*
- M. Michel ODEAU, *5^{ème} Vice-président en charge de l'Environnement*
- Mme Michèle LEGESNE, *6^{ème} Vice-présidente en charge du Tourisme, Culture et Communication*
- M. Alain CRUCHET, *7^{ème} Vice-président en charge de la Mutualisation*
- M. Eric PAPILLON, *8^{ème} Vice-président en charge des Travaux*
- M. Jannick NIEL, *9^{ème} Vice-président en charge des Finances*
- M. Raymond BELLENCONTRE : *Membre Délégué à la Culture*
- M. Eric DESCOMBES : *Membre Délégué à l'Environnement*
- M. Willy PAUVERT : *Membre Délégué à la Promotion*
- M. Didier TORCHE : *Membre Délégué à l'Économie*
- M. Régis BOURNEUF : *Membre Délégué à la Ruralité*

Les commissions thématiques ont également fait l'objet d'une nouvelle composition conformément aux règles suivantes :

- a) Effectif maximal des commissions : 40 commissaires par commission.
- b) Nombre de commissions maximum pour un même élu : 2 maximum.
- c) Nombre maximum de représentants d'une même commune au sein d'une même commission : 3 maximum.
- d) Ordre de sélection des candidatures : un par commune puis au-delà de 33, par ordre d'arrivée avec priorité aux conseillers communautaires.
- e) Le Président, les Vice-présidents et Membres délégués du Bureau sont inclus dans l'effectif total de la commission.
- f) Les commissions sont accessibles aux conseillers municipaux.
- g) En cas de commissions incomplètes, la commission peut être complétée par d'autres membres d'une même commune et en pouvant dépasser le nombre maximum fixé en c).

La composition des commissions thématiques est présentée en annexe 2.

Par ailleurs, la Communauté de communes a équipé l'ensemble des conseillers de tablettes en vue de la dématérialisation des convocations aux séances communautaires.

Adhésions et participations à d'autres structures intercommunales :

- Le Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois,
- La Mission locale Nord Sarthe,
- Le SYndicat Mixte Intercommunal de VALorisation des Ordures Ménagères (SYVALORM),
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe,
- Le Syndicat Mixte des Gens du Voyage,
- Le Syndicat du Bassin de la Sarthe,
- Le Syndicat du Bassin versant de l'Huisne Sarthe.

INTERVENTIONS 2020

Aménagement du territoire

Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

L'avancée principale de l'année 2020 en urbanisme est l'approbation du PLUi lors de la séance du 20 novembre.

Après plus de 4 ans d'élaboration et 200 réunions, ce document a pu être finalisé. L'enquête publique a été menée en deux temps car elle a dû être interrompue durant le confinement.

Les mois de septembre-novembre ont été utilisés pour procéder aux ultimes modifications procédant des observations de l'enquête publique, de l'arrêté du préfet sur les nouveaux terrains constructibles hors agglomération et sur les avis des personnes publiques associées.

La plupart des communes obtiennent ainsi une zone constructible nouvelle ainsi que des changements de destinations sur des bâtiments situés en campagne. Les zones d'activités sont concentrées en extension de celles existantes, sur le pôle ferroviaire. Des problématiques liées aux capacités d'assainissement collectifs ont néanmoins conduit la préfecture à demander une modification de droit commun. Celle-ci sera prescrite en avril 2021 et sera menée durant l'année 2022.

AVAP de La Ferté-Bernard et Montmirail : deux élaborations en cours

Le Site Patrimonial Remarquable de Montmirail a été approuvé le 4 avril 2021. L'enquête publique a été menée durant l'année 2020 juste avant le confinement puis le préfet a été sollicité pour donner son accord. L'approbation du SPR sur Montmirail permettra à cette commune d'intégrer le réseau départemental des petites villes de caractère. Montmirail est avec La Ferté-Bernard et Tuffé Val de la Chéronne l'un des 3 principaux pôles d'attraction touristique.

L'AVAP de La Ferté-Bernard a été arrêté le 23 septembre afin d'obtenir l'avis de la Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine. Malheureusement, cette commission a sollicité des modifications et un second arrêt qui a été pris durant l'année 2021.

Instruction des demandes d'urbanisme : un doublement des demandes à la sortie du confinement

Un sursaut de travaux et de ventes a été observé sur le territoire dès la sortie du premier confinement. Les formalités d'urbanisme ont presque doublé entre les 2 premiers trimestres et les deux derniers. Ces chiffres démontrent un regain d'intérêt pour notre territoire avec un investissement dans l'immobilier d'habitants anciens ou nouveaux. Cela se répercute principalement dans les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et les petits travaux couverts par les déclarations préalables de travaux (DP). Cet accroissement est également observé dans le cadre de l'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Développement économique

Octroi d'une aide à la SAS Rillettes Bahier

Dans le cadre d'un gros projet d'investissement de la société BAHIER sur la commune de Sceaux sur Huisne, la Communauté de communes lui a octroyé une aide à l'immobilier d'un montant de 1 573 €. La Région qui ne pouvait intervenir seule car la compétence est détenue par la CCHS depuis la loi NOTRe a ainsi pu financer ce projet par une subvention de l'ordre de 180 650 €.

Réhabilitation de la friche industrielle de Tuffé Val de la Chéronne

Dans le cadre du transfert de la compétence « développement économique », la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a décidé par délibération du Conseil communautaire le 16 mars 2017 de réhabiliter une friche industrielle à Tuffé Val de la Chéronne. Une consultation lancée en septembre 2018 a conduit à retenir le cabinet AMC Architecte en vue d'assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération. A l'issue des études de maîtrise d'œuvre, une consultation pour la réalisation des travaux a été publiée à l'automne 2019 pour un démarrage des travaux début 2020. Ces derniers ont pris du retard compte tenu de la période de confinement de mars à mai 2020.

Les travaux consistent à séparer en 3 unités distinctes l'ancien bâtiment.

Adhésion à l'Établissement public foncier local (EPFL) Mayenne-Sarthe

Le 3 mars, la Communauté de communes a adhéré à l'EPFL Mayenne Sarthe.

Un EPF est un Etablissement public local à caractère industriel et commercial compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de :

- La constitution de réserves foncières,
- La réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement,
- La protection d'espaces agricoles et naturels périurbains.

Pour le territoire, l'EPF pourrait :

- Accompagner la production de logements sans déstabiliser un marché à l'équilibre ou détendu,
- Concourir à l'attractivité des pôles urbains et ruraux en réduisant la vacance de logements et en accompagnant les équipements et services de proximité,
- Contenir l'extension péri-urbaine pour préserver les terres agricoles.

L'EPF est avant tout un outil de portage foncier qui permet à ses membres de ne rembourser le portage qu'à terme (équivalent d'un prêt in fine) pour une durée oscillant entre 2 et 8 ans (à définir en fonction de l'opération et avec la collectivité bénéficiaire). Pendant toute la durée du portage, la collectivité rembourse les frais de portage à savoir les frais financiers et le cas échéant, les charges de propriété.

Extension de la zone d'activité du Coutier, à Cherré-Au

La Communauté de communes a procédé dans le courant de l'année à l'acquisition de terrains d'une surface de 32ha90 en vue du projet d'extension de la zone d'activités du Coutier. Des indemnités d'éviction de 0,70 €/m² ont été prévues pour les deux agriculteurs exploitants. Afin de financer cette acquisition, la CCHS a eu recours à un emprunt (cf paragraphe Finances) En parallèle, les négociations avec l'aménageur intéressé se sont poursuivies toute l'année pour conclure à une promesse de vente fin 2021.

Cessions de terrain en zones d'activité

Plusieurs parcelles ont été commercialisées en 2020 sur les zones d'activités de La Ferté-Bernard et Cherré-Au pour une surface totale d'1ha14 :

- Cession d'un terrain sur la ZA de l'Eguillon, à La Ferté-Bernard (1 348 m²), à la SCI FC SM,
- Cession de l'ultime terrain commercialisable sur la ZA du Pressoir, à Cherré-Au (1 685 m²), à la SCI Le Bois de la Pierre,
- Cession d'un terrain sur la ZA des Ajeux, à La Ferté-Bernard (4 700 m²), à la SCI La Ferté du Perche,
- Cession d'un terrain dans la ZA du Coutier, à Cherré-Au (5 000 m²) à la SCI PAMA.

Par ailleurs, la CCHS s'est portée acquéreuse de terrains situés aux abords de l'entreprise Eliopack, auprès de la ville de La Ferté-Bernard avant que celle-ci ne les cède à son tour à ladite entreprise tout en y ajoutant des surfaces supplémentaires lui appartenant déjà (cession de 1 600 m²).

Crédit-bail avec la société BELINK

La Communauté de communes a acheté à la ville de La Ferté-Bernard une parcelle de 1 710 m² environ afin de permettre un double accès au bâtiment BELINK situé ZA route de Mamers. La société BELINK, locataire de ce bâtiment, a fait part de son intérêt pour l'achat sous la forme d'une location-vente de la partie qu'elle occupe.

Ainsi, un contrat a été conclu entre la CCHS et la société BELINK conformément aux termes suivants :

- durée de 13 ans et trois mois
- prise d'effet au 1^{er} janvier 2020
- prix de vente de 400 000 € HT.

Parallèlement, la Communauté de communes procédera à la séparation physique des deux bâtiments afin de pouvoir mettre en location l'autre partie de cet ensemble immobilier.

Territoire d'industrie de la Vallée de l'Huisne

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le territoire de la Vallée de l'Huisne a été identifié « Territoires d'industrie ». Ce territoire regroupe 4 EPCI :

- la CC de l'Huisne Sarthoise (Département de la Sarthe, Région Pays de la Loire),
- la CC Cœur du Perche (Département de l'Orne, Région Normandie),
- la CC Collines du Perche (Département de l'Orne, Région Normandie)
- la CC du Perche (Département de l'Eure et Loir, Région Centre Val de Loire)

Aussi, pour assurer un déploiement du dispositif, les Communautés de Communes concernées et le Pôle Territorial du Perche, souhaitent s'engager dans une démarche conjointe autour des 4 axes définis : Recruter, attirer, innover, simplifier.

La forme de l'Entente étant la plus adaptée pour identifier et impulser des actions communes, les membres fondateurs ont souhaité formaliser ce partenariat, charge à eux de traduire les opérations définies avec les outils juridiques réservés aux collectivités.

Dans l'objectif de construire une dynamique industrielle à l'échelle du territoire d'industrie de la Vallée de l'Huisne, le Président a signé la convention d'entente intercommunautaire qui consiste à :

- Favoriser l'emploi et à ce titre, mener des actions partenariales en matière d'aide au recrutement notamment par un rapprochement avec les grandes écoles et les universités, de valorisation des métiers en amont et de l'adéquation entre l'offre et le besoin de formation.
- Faciliter l'embauche en menant une politique en matière de services aux entreprises intégrant les aspects de mobilité, de logements, de qualité de vie et d'animation.
- Attirer les entreprises et les futurs salariés en définissant une identification du territoire d'industrie et en assurant la promotion, la communication et le rayonnement.
- Encourager le développement industriel en incitant les entreprises à s'engager dans des démarches d'innovation, en apportant de la souplesse et de la simplification dans certaines procédures notamment administratives.

Ce programme constitue le cœur du contrat du territoire d'industrie de la Vallée de l'Huisne. Il intègre les communautés de communes et le Pôle Territorial du Perche membres de l'Entente intercommunautaire, ainsi que les partenaires locaux et les opérateurs nationaux et régionaux intervenant pour le développement des activités industrielles.

Abondement du Fonds territorial résilience créé par le Conseil Régional des Pays de La Loire

Dans le cadre de l'épidémie de Covid, la Communauté de communes a souhaité apporter un soutien financier aux acteurs économiques de son territoire. Aussi, la CCHS a adhéré au fonds régional Résilience et a apporté une participation financière à hauteur de 60 000 €.

Habitat

Opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) : l'accélération des demandes liées au confinement

L'OPAH a connu un essor exceptionnel dans la seconde moitié de l'année 2020. Si le rythme des dossiers progressait depuis 2018, le confinement de la population a eu pour conséquence d'inciter certains propriétaires à initier les démarches, par prise de conscience des défaillances du logement ainsi que par temps disponible. Ainsi, 117 089 € ont été versés au titre de 2020 soit une moyenne de 1 830 € par dossier. Afin d'encourager cet élan, l'intercommunalité a délibéré en novembre pour augmenter la participation intercommunale. Cela était envisageable à cette date au regard des crédits non consommés les années précédentes. L'amélioration énergétique capte plus de 60% des dossiers suivi par les travaux d'adaptation à la baisse d'autonomie, à hauteur de 30 %. Les quelques unités restantes concernent les dossiers les plus coûteux, travaux lourds et réhabilitations des logements locatifs. Les entreprises du territoire bénéficient de ce dispositif puisqu'ils réalisent la quasi-totalité des travaux.

Les aires d'accueil des gens du voyage

En février 2019, la Communauté de communes a délégué la compétence « Entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » au Syndicat Mixte des Gens du Voyage pour ses 2 aires d'accueil des gens du voyage, situées à La Ferté-Bernard et à Beillé. La sortie du patrimoine des immobilisations relatives aux aires d'accueil a été constatée en début d'année 2020.

Numérique

La Communauté de communes a poursuivi en 2020 son engagement au sein du Syndicat d'Aménagement Numérique de la Sarthe (financement de l'installation de la fibre optique). La CCHS a versé en 2017 et 2018 plus de 2 820 000 € en vue de l'installation de la fibre optique sur le territoire communautaire.

Enfance-jeunesse

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistantes maternelles, les parents et leurs enfants. Il dispose de 2 antennes : place Saint-Julien à La Ferté-Bernard et rue de la Station à Tuffé Val de la Chéronne depuis la livraison du nouveau bâtiment enfance jeunesse à l'été 2019. Dans ce cadre, une convention pour la refacturation des fluides a été mise en place entre la commune de Tuffé Val de la Chéronne et la CCHS. Les ateliers en itinérance dans quelques communes du territoire ont été poursuivis. La location des 2 véhicules dédiés au RAM arrivant à échéance, la CCHS a décidé de lever l'option d'achat.

Par ailleurs, l'organisation du service a été modifiée régulièrement compte tenu de la crise sanitaire.

Dans le cadre de la mission d'informations, le RAMPE a enregistré 1 164 contacts des professionnels de la petite enfance et 976 contacts des parents.

Pendant le confinement, les sollicitations de la part des assistantes maternelles et des parents ont plus que doublé. De plus, les motifs des contacts ont aussi évolué. Les assistantes maternelles ont davantage contacté le service pour des demandes concernant les conditions d'exercice à domicile et en MAM pendant la crise sanitaire.

Les parents ont contacté le service principalement pour des questions autour de la mensualisation et plus précisément sur la mise en place de l'indemnisation au titre de l'activité partielle.

La hausse de la participation aux ateliers démontre un réel besoin sur le territoire d'animer des temps de partage et de rencontre. Cette augmentation est due en partie à l'ouverture de la seconde antenne.

De 2019 à 2020, un projet musical a été mis en place. Il consistait à l'enregistrement de chansons et comptines sur un support USB et la création d'un livret illustré avec le soutien et l'accompagnement de Lydie LACROIX, musicienne et l'implication des assistantes maternelles. Au total, 94 enfants différents et assistantes maternelles ont participé à ce projet musical.

Quelques chiffres :

- 139 assistantes maternelles ont fréquenté le service en 2020
- 55 assistantes maternelles ont participé à un temps collectif
- 275 familles ont bénéficié des services du RAMPE
- 100 familles ont bénéficié d'un entretien physique.
- 195 enfants ont participé à au moins une animation.

Fin 2020, le service a procédé à l'évaluation de la période d'activité de 2017 à 2020 et a élaboré le projet de fonctionnement pour la période 2021-2024.

L'agrément du service RAMPE a été renouvelé fin décembre avec 2 observations du Conseil d'administration de la CAF :

- L'exiguïté des locaux mis à disposition à La Ferté-Bernard
- La faiblesse des moyens en personnel au regard du nombre d'assistants maternelles sur le territoire.

Sports et loisirs

Centre aquatique

Dans l'objectif de disposer d'un équipement dimensionné au territoire, les élus ont lancé en 2018 un programme permettant l'apprentissage et la pratique de la natation, tout en offrant des éléments ludiques sous forme de structures gonflables et des équipements de santé et de bien-être, favorisant ainsi l'accueil et la satisfaction de tous les publics.

A l'issue d'un concours d'architectes lancé fin 2019, le groupement BVL Architectures, Ethis, VP & Green, Maitrys, Atelier Bouvier Environnement, Meta a été retenu par le jury et la commission d'appel d'offres le 6 janvier 2020, pour dessiner le futur centre aquatique. Une prime de 45 000 € a été versée à chacun des 4 candidats étant précisé que pour l'attributaire, la prime constitue une avance sur honoraires.

Le groupement de maîtrise d'œuvre a travaillé en 2020 sur les avant-projets sommaire puis définitif du futur équipement, en lien avec les élus et les services de la Communauté de communes.

Plusieurs études techniques ont également été menées (géotechniques, pollution des sols...).

Enfin, 3 autres intervenants ont été retenus, indispensables pour mener à bien ce projet d'envergure : le bureau Veritas pour assurer les contrôles techniques, BTP Consultants en tant que coordinateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) du futur chantier et CRX Ouest comme OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination).

Salles de sport communautaires (Tuffé Val de la Chéronne et Le Luart)

La CCHS a mis à disposition les 2 salles de sport à 21 associations et 13 écoles. Celles-ci n'ont pas pu les utiliser comme prévu dans les conventions du fait des différentes périodes de confinement (fermeture administrative des lieux publics, ...).

Course cycliste de l'Huisne Sarthoise

Depuis 2008, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise organise, en collaboration avec le VSF Cyclisme, une épreuve cycliste dénommée « Circuit Cycliste de l'Huisne Sarthoise ».

Cette épreuve réservée aux 2^{ème} et 3^{ème} catégories et juniors, a été fixée au samedi 25 avril 2020, date inscrite au calendrier départemental des épreuves cyclistes. Le départ et l'arrivée devaient se faire sur la commune de Saint Martin des Monts. Pour l'édition 2020, la course a été annulée compte tenu des restrictions liées au Covid.

Les transports de scolaires vers les équipements communautaires

La Communauté de Communes finance le transport de scolaires du territoire (du primaire au secondaire) vers 5 sites culturels et sportifs : salles des sports du Luart et de Tuffé Val de la Chéronne, Centre culturel de La Laverie, résidence de Prévelles, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Tuffé Val de la Chéronne (CIAP).

Chaque école dispose d'un panier de 16 déplacements par année scolaire (dont 2 exclusivement pour le CIAP).

Pour l'année scolaire 2019-2020, 72 transports ont été effectués (pour un montant total de 8 200 €) et 36 annulés du fait des mesures de confinement et des restrictions sanitaires.

Tourisme et culture

Bilan d'activité de l'Office de tourisme

L'Office de Tourisme a lancé en 2019 différents projets pour valoriser le territoire, notamment : la Velue, le jeu virtuel Baludik et la rénovation du site internet. L'année 2020 a été consacrée à conforter et à booster ces différentes opérations. La subvention de la CCHS a diminué en 2020 passant de 157 210 € à 107 468 € (hors taxe de séjour) du fait du départ et le non-remplacement du poste de la Directrice.

Une réflexion globale doit être menée prochainement sur la structuration de la compétence Promotion du tourisme afin de la rationaliser sur un périmètre géographique pertinent. La Commission Tourisme devant travailler sur le sujet, le Conseil communautaire a continué à confier la gestion de la compétence à l'association Office de Tourisme de la Ferté Bernard « Entre Maine et Perche » jusqu'au 31/12/2021.

Développement de la marque Perche Emeraude

Dans l'objectif de poursuivre la démarche d'attractivité initiée avec la marque de territoire « Le Perche Emeraude », il est prévu un programme d'actions dont l'installation de deux écrans dans le hall de gare de La Ferté-Bernard.

L'implantation de ces écrans permet la diffusion de visuels, reportages et témoignages auprès de différents publics et ainsi de valoriser les atouts de l'Huisne Sarthoise. La gestion de ce dispositif sera assurée à distance par le service commun communication. Afin de pouvoir formaliser cette installation, il a été nécessaire de conclure une convention avec la SNCF.

Centre culturel de La Laverie

Le Centre culturel de La Laverie offre au public différentes approches artistiques, s'inscrivant ainsi à la fois comme un centre de diffusion artistique mais également comme un espace de pratiques culturelles et numériques.

Le contexte sanitaire lié à la Covid 19 a fortement perturbé le fonctionnement du centre en 2020 (fermeture du site au public à compter de mars 2020, suspension des ateliers, des expositions et des médiations scolaires...).

Au final, seulement 2 expositions ont pu être réalisées : Jean-François Mollière (photographies) et Go Segawa.

Les résultats de fréquentation sont les suivants sur la période 2019/2020 : 145 personnes inscrites aux divers ateliers de peinture et poterie (128 en 2018/2019), 289 personnes aux ateliers informatiques (348 en 2018/2019), 727 scolaires ayant participé à des médiations.

Acquisitions d'œuvres : 1 photographie couleur de Jean-François Mollière (« Chicago ») et 1 œuvre de Go Segawa (« Cloud Blue »)

Festival de la Chéronne

Organisé depuis 2011 sur le territoire communautaire, ce festival créé par le chanteur lyrique Raphaël Sikorski répond à un double objectif :

- Permettre à des chanteurs de niveau avancé ou professionnels français et européens de travailler la technique vocale avec Raphaël Sikorski,

- Associer la musique vocale et la musique de chambre au patrimoine régional, en proposant des concerts d'exception dans plusieurs églises de la Communauté de Communes et valoriser ainsi le patrimoine local.

Pour la première fois l'année dernière, le Festival de la Chéronne ancré sur Saint Denis des Coudrais se déployait sur une autre commune du territoire à savoir Saint Maixent. Cette nouvelle formule a permis ainsi d'améliorer la fréquentation du festival et d'accroître sa notoriété. La commune de Saint Maixent a réaffirmé sa volonté d'accueillir à nouveau des concerts du festival. Par ailleurs et afin d'avoir un rayonnement sur l'ensemble de l'Huisne Sarthoise, il a été proposé d'organiser des concerts en l'église d'Avezé.

La Communauté de Communes a versé une subvention de 12 000 € pour cet évènement.

Secours et incendie

Le SDIS de la Sarthe a sollicité la Communauté de communes en vue de participer au financement de l'extension du Centre de Secours et d'Incendie de Tuffé Val de la Chéronne et de la construction d'un nouveau Centre de secours à Montmirail.

Les coûts ont été respectivement estimés à 375 000 € HT et à 358 500 € HT. Le Conseil communautaire a validé la participation de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise à hauteur de 15 % du coût de chaque opération.

Par ailleurs, du point de vue du foncier, la CCHS est en charge de l'acquisition et de la viabilisation du terrain, et de la réalisation de l'étude de sols. En fonction des conclusions, plusieurs options sont envisageables : si l'étude ne relève pas d'anomalie particulière, alors le SDIS remboursera les frais engagés par la CCHS ; si des fondations spéciales sont nécessaires, soit la CCHS les prend à sa charge soit elle propose un autre terrain au SDIS. Une fois les opérations de viabilisation réalisées, la CCHS mettra à disposition le terrain au profit du SDIS par acte notarié.

Eau, assainissement, GEMAPI

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Suite à l'élargissement de son périmètre au 1^{er} janvier 2017, deux contrats coexistent sur la Communauté de communes, le premier avec la SAUR au profit des 24 communes « historiques », le second avec VEOLIA pour l'exécution de ce service public sur le territoire des neuf communes récemment arrivées.

Une harmonisation est prévue en 2022. A l'issue du contrat avec VEOLIA ; un marché unique sera mis en place sur l'ensemble des communes.

Bilan 2020 du service :

	Contrat SAUR	Contrat VEOLIA
Nombre de communes	24	9
Nombre d'habitations	2 668	1 042
Contrôles de bon fonctionnement	0	0
Contrôles de conception de travaux neufs ou réhabilités	22	8
Contrôles de réalisation de travaux neufs ou réhabilités	26	9
Contrôles dans le cadre de cessions immobilières	58	39
Contre-visites	0	0
Premier contrôle de l'existant	0	0

Structuration de la compétence GEMAPI

La compétence Gestion de Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) englobe les quatre missions suivantes :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Elle constitue une compétence obligatoire pour les Communautés de Communes depuis 2018.

Afin de gérer cette compétence à l'échelle des 2 bassins versants présents sur la Communauté de Communes de l'Huisne sarthoise (l'Huisne et la Braye), des syndicats ont été créés :

- Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) : il pilote 3 SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et anime les commissions locales de l'Eau ainsi que la mise en place d'un PAPI (Programme d'actions de Prévention des Inondations). La Communauté de Communes est incluse dans 2 SAGE (SAGE du bassin de l'Huisne et SAGE du bassin de la Sarthe Amont).
- Le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe : créé en 2020 suite à la fusion de plusieurs syndicats, il gère la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Huisne dans le Département de la Sarthe.

Plusieurs Communautés de communes ont décidé de créer un groupement de commande afin de recruter un Assistant à maîtrise d'ouvrage pour établir un diagnostic sur les bassins versants de la Braye en Sarthe, de la Veuve, de l'Yre et du Dinan, de définir un plan d'actions et une organisation institutionnelle pour l'exercice de cette compétence. Parallèlement, afin de suivre ces travaux, les 4 communautés de communes ont acté par convention le 1^{er} juin 2019 la mutualisation d'un poste d'animateur ainsi qu'une participation aux frais de fonctionnement de la Communauté de Loir Lucé Bercé liée à la gestion de ce dossier. Cependant, la durée initiale prévue dans la convention prévue s'est avérée insuffisante en raison de différentes circonstances (épidémie COVID, installation des nouvelles assemblées, etc.) et a été prolongé d'une année.

La lutte contre les ragondins fait également partie de cette compétence.

Dans ce cadre, une organisation reposant sur des conventions de mises à disposition de services entre les communes et la Communauté de communes a été mis en place en 2018 pour une durée de 3 ans. Les conventions arrivant à échéance, de nouvelles reconduisent le dispositif dans les mêmes termes à savoir la mise à disposition de ressources humaines et matérielles pour assurer les missions de piégeage et de logistique de lutte contre les ragondins. En parallèle, la Communauté de communes a poursuivi son partenariat avec Polleniz, association chargée d'organiser la lutte contre les animaux aquatiques nuisibles tels que les ragondins sur notre territoire.

Energie, déchets, environnement

Les déchets ménagers

La Communauté de communes confie la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et le traitement des déchets ménagers et assimilés au SYVALORM (SYNDICAT de VALORISATION des Ordures Ménagères). Créé le 1^{er} janvier 2020, celui-ci est le fruit de l'union du SMIRGEOMES et du SICTOM de Montoire – La Chartre sur le Loir.

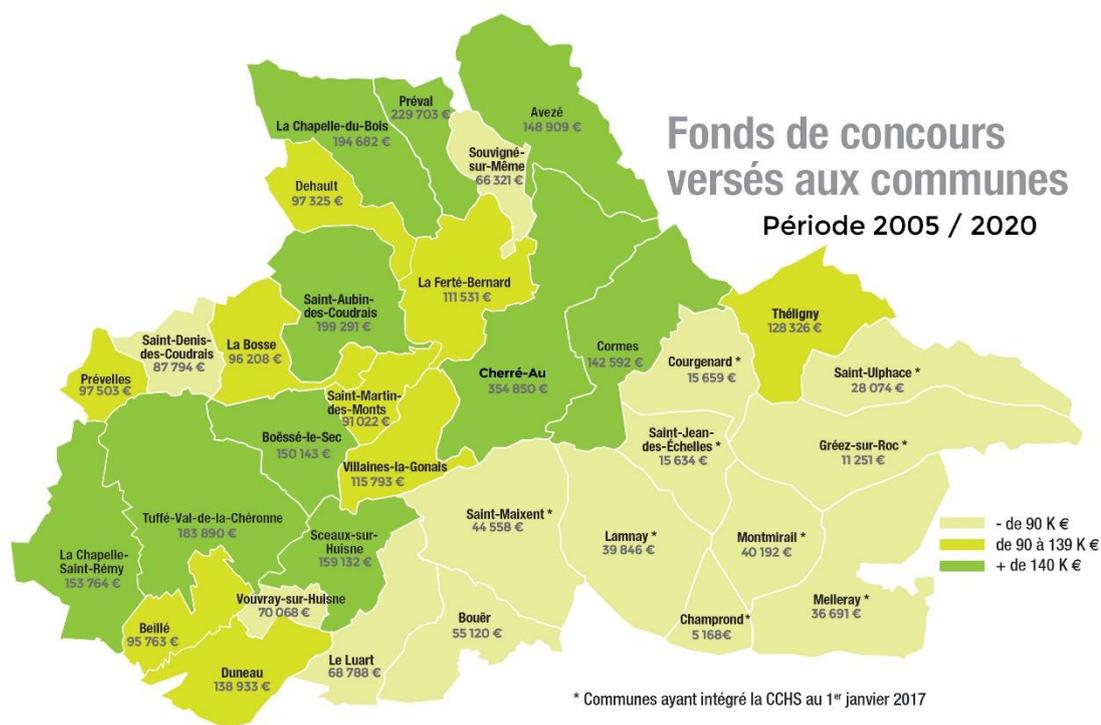
Le zonage de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est défini comme suit :

	Code Services Fiscaux	Services proposés aux usagers	Communes	Taux
ZONE 1	<i>le plus fort taux</i> CODE 01	- 1 collecte OM/ semaine - 1 collecte sacs jaunes/15 jours - 1 collecte sacs bleus/15 jours } En alternance	La Ferté-Bernard (hors périphérie)	9,44 %
ZONE 2	<i>le taux moyen</i> CODE 02	- 1 collecte OM/ semaine - 1 collecte sacs jaunes/15 jours	La Ferté-Bernard périphérie	9,22 %
ZONE 3	<i>le plus faible taux</i> CODE 03	- 1 collecte OM/15 jours - 1 collecte sacs jaunes/15 jours	32 communes (hors La Ferté-Bernard)	8,11 %

Fonds de concours

En 2020, la Communauté de communes a attribué 324 324 € de fonds de concours aux communes, répartis ainsi :

- Voirie : 67 275 €
- Accessibilité : 39 900 €
- Opérations diverses : 217 149 €.



34 projets subventionnés pour un montant total de 276 116 € ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2021 pour que les communes puissent finaliser les travaux et demander le règlement du fonds.

Contractualisation

La Sous-préfecture a sollicité la Communauté de communes en vue de lui présenter le dispositif Petites villes de demain qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Ce programme a pour objectif de donner aux élus des villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités et leurs intercommunalités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

À ce titre, les Petites villes de demain pourront bénéficier immédiatement des crédits de la relance pour le financement de leurs projets qui contribueront aux trois priorités du plan que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Aussi, le Conseil communautaire a décidé par délibération du 14 décembre de déposer au nom de la Communauté de communes une candidature au dispositif Petites villes de demain pour permettre aux communes de La Ferté-Bernard et de Tuffé Val de la Chéronne de s'inscrire dans ce programme.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Les ressources humaines

Au 31 décembre 2020, la Communauté de Communes comptait 17 agents dont :

- 15 fonctionnaires et 2 contractuels sur emplois permanents,
- 6 agents de catégorie A, 2 agents de catégorie B et 9 agents de catégorie C.

L'âge moyen était de 47 ans.

La durée annuelle de travail à temps plein au sein de la Communauté de Communes est de 1 607 heures.

3 agents ont quitté la structure en 2020, parmi lesquels une démission, un départ à la retraite, un agent parti en disponibilité puis a demandé sa mutation.

La Communauté de Communes a par ailleurs accueilli 4 nouveaux agents : 2 agents ont succédé à des agents partis (responsable de service Affaires juridiques et responsable du service Urbanisme), un agent de la ville de La Ferté-Bernard a été muté au service commun « affaires juridiques » nouvellement créé, un 4^{ème} instructeur en droit des sols a été recruté dans la perspective du départ à la retraite d'un agent en 2021.

Au 1^{er} janvier 2020, la CCHS a mis en application la gestion automatisée du temps de travail pour l'ensemble des agents. Par ailleurs, chaque agent peut bénéficier d'une participation à la prévoyance et à la mutuelle dans les conditions fixées par délibérations du Conseil communautaire.

La mutualisation et l'offre de services

La mutualisation de personnels communaux et intercommunaux s'est poursuivie en 2020 :

Mises à disposition de personnels :

- Mise à disposition d'agents de la Communauté de Communes auprès de La Laverie (direction, comptabilité).
- Mise à disposition de services par les communes pour l'entretien et la gestion des salles de sport de Tuffé Val de la Chéronne et du Luart.
- Mise à disposition d'un agent d'entretien par la Mairie de La Ferté-Bernard pour l'entretien des locaux du Relais Petite Enfance situés sur cette commune (5H/semaine).

Services communs :

- Service commun « communication » : créé en décembre 2019 entre la Mairie de La Ferté-Bernard et la Communauté de Communes et constitué de 2 agents, ce service réalise toute la communication de l'intercommunalité (magazine, actualisation du site Internet...).
- Service commun « Affaires juridiques, marchés publics et subventions » : créé début 2020, ce service s'est organisé au cours de l'année et employait 2 agents en fin d'année (1 responsable, 1 chargé de marchés et subventions).
- Service commun « urbanisme » : il instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire...) pour le compte de communes de la CC de l'Huisne sarthoise (CCHS), de la CC de la Vallée de la Braye et de l'Anille (CCVBA) et de la CC du Génois Bilurien. Il a été élargi en 2019 à la pré et post-instruction des dossiers pour la commune de La Ferté-Bernard.

Au 31 décembre 2020, le service comptait 5 agents (1 responsable, 4 instructeurs).

La fourrière animale :

La Communauté de communes est compétente depuis avril 2005 en matière de fourrière animale et notamment pour le transfert des animaux et les frais de séjour à la fourrière. La capture des animaux reste à la charge des communes. Cette prestation est assurée par la société CANIROUTE. En 2020, 40 animaux ont fait l'objet d'une prise en charge. Après le transfert à la fourrière animale, la majorité des animaux ont été rendus à leur propriétaire. Environ 4 400 € ont été refacturés aux propriétaires pour un coût total de 8 430 €.

Les finances et la fiscalité

En 2020, les taux de fiscalité ont été maintenus à savoir :

- Foncier bâti : 2,53 %
- Foncier non bâti : 4,19 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 20,98 %

Afin de financer l'extension de la zone d'activités du Coutier, la CCHS a contracté un emprunt à taux fixe de 0,46 % pour un montant de 2 500 000 € auprès de l'Agence France Locale sur 15 ans.

Afin de prendre en compte la progressivité sur les tranches de chiffres d'affaires, le Conseil communautaire a validé par délibération du 23 septembre les nouvelles cotisations minimums pour la CFE comme suit :

	Anciennes bases	Bases nouvelles
CA > 500 000	986 €	1 275 €
CA > 250 000	999 €	1 225 €
CA > 100 000	1 171 €	1 175 €
CA > 32 600	1 216 €	1 110 €
CA > 10 000	899 €	875 €
CA > 5 000	523 €	520 €
CA < 5 000	523 €	520 €

Lors des travaux de la CLECT relative au développement économique et de la validation par délibérations des communes et de la Communauté de communes, les charges des différentes zones d'activité ont été évaluées. A cette occasion, la plupart des communes concernées ont accepté une réduction de leur attribution de compensation sauf la commune de Cormes pour laquelle il était envisagé une réduction de son AC lorsque la Communauté de communes effectuerait des travaux de voirie. Les travaux ayant été réalisés courant 2020, l'attribution de compensation de la commune de Cormes a donc été réduite en conséquence.

Plusieurs opérations ont été initiées lors d'exercices précédents et ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) pluriannuels qui ont été actualisées comme suit en 2020 :

LIBELLE	Montant	ECHEANCIER INDICATIF DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)					
		2018	2019	2020	2021	2022	2023
<u>Budget général - Investissement</u>							
Subvention aux particuliers dans le cadre de l'OPAH (2016-2021)	398 964 €	26 928 €	63 536 €	117 089 €	191 411 €		
Fonds de concours 2018	454 299 €	6 846 €	248 100 €	67 515 €	131 838 €		
Fonds de concours 2019	352 797 €		39 644 €	152 143 €	161 010 €		
Fonds de concours 2020	324 324 €			22 966 €	301 358 €		
Extension ZA du Coutier	3 600 000 €			0 €	3 600 000 €		
Construction Centre aquatique	13 080 000 €		39 706 €	1 610 294 €	10 000 000 €	1 200 000 €	230 000 €
<u>Budget général - Fonctionnement</u>							
Suivi animation OPAH	308 000 €	58 940 €	58 940 €	58 940 €	58 940 €	55 512 €	21 640 €
<u>Budget annexe SPANC - Fonctionnement</u>							
Contrôle SPANC 2020-2022	190 000 €				16 552 €	143 448 €	30 000 €

ANNEXES

Annexe 1 : Elus du Conseil Communautaire

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AVEZE	M. Pierre BOULARD	Mme Danièle CHARTRAIN
BEILLE	M. Arnault DE CALONNE	Mme Thérèse MARCHAIS
BOËSSE LE SEC	Mme Liliane DENIS	M. Bruno CEPRÉ
BOUËR	Mme Jeannine VENDÔME	M. Pascal DAVID
CHAMPROND	M. Dominique COUALLIER	M. Serge GAUTIER
CHERRE-AU	Mme Catherine BOSSY	
	M. Régis BREBION	
	Mme Christine CORMIER	
	M. Jannick NIEL	
CHERRE-AU	M. Jean-Yves RENARD	
CORMES	M. Didier TORCHÉ	Mme Audrey GRUCHET-GIRARD
COURGENARD	M. Thierry RENVOIZE	M. Vincent JUIGNE
DEHAULT	M. Guy CHEVAUCHER	M. Philippe BLAVETTE
DUNEAU	M. Joël CIRON	M. Dominique POUTOIRE
GREEZ SUR ROC	Mme Myriam MORAND	M. Jean-Pierre TESSIER
LA BOSSE	M. Raymond BELLENCONTRE	Mme Sophie DESTOUCHES
LA CHAPELLE DU BOIS	M. Pascal BOURGOIN	Mme Angéline GARNIER
LA CHAPELLE ST REMY	M. Dominique EDON	Mme Sigrid GUEHO
LA FERTE BERNARD	M. Thierry BODIN	
	M. Emmanuel BOIS	
	M. Nicolas CHABLE	
	Mme Catherine CHANTEPIE	
	M. Gérard GUESNE	
	Mme Cécile KNITTEL	
	Mme Delphine LETESSIER	
	Mme Bénédicte MARCHAIS	
	M. Eric PAPILLON	
Mme Françoise PELLODI		

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LA FERTE BERNARD	M. Laurent PHILIBERT	
	M. Didier REVEAU	
	Mme Sylvie SEQUEIRA	
	M. Gaëtan THOMAS	
	Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN	
LAMNAY	Mme Nadège PIOGER	M. Christophe NORMAND
LE LUART	M. Alain CRUCHET	
	Mme Amélie DANGEUL	
MELLERAY	M. Jean-Pierre TORCHÉ	Mme Isabelle RIBOT
MONTMIRAIL	M. Jean DUMUR	M. Joël MONCHÂTRE
PREVAL	M. José PLANS	M. Bernard LEGUAY
PREVELLES	M. Roland MARCOTTE	M. Julien LOCHET
SAINT AUBIN DES COUDRAIS	Mme Michèle LEGESNE	M. Bruno TARDIFF
SAINT DENIS DES COUDRAIS	M. Jean-Yves HERMELINE	M. Jacques BARBIER
SAINT JEAN DES ECHELLES	M. Yves GOULLIER	M. Jean-Claude LABELLE
SAINT MAIXENT	M. Eric BARBIER	M. Pierre CRUCHET
SAINT MARTIN DES MONTS	Mme Patricia EDET	Mme Aline RANNOU
SAINT ULPHACE	M. Thierry GUERIN	M. Jean-Pierre JOUGLET
SCEAUX SUR HUISNE	M. Eric DESCOMBES	M. Kévin GUILLOSSOU
SOUVIGNE SUR MEME	Mme Laëtitia VEEGAERT	M. Jean-Yves JOUBERT
THELIGNY	M. Willy PAUVERT	Mme Virginie GODARD
TUFFE VAL DE LA CHERONNE	M. Régis BOURNEUF	
	Mme Marie-Line LEDRU	
	M. Xavier TERRIER	
VILLAINES LA GONAI	M. Michel ODEAU	Mme Clara BONTEMPS
VOUVRAY SUR HUISNE	M. Jean-Pierre CIRON	Mme Dominique COMBE

Annexe 2 : Commissions

Economie - Artisanat - Commerce			
REVEAU	Didier	VP	LA FERTE BERNARD
TORCHE	Didier	MB	CORMES
LECOMTE	Brigitte	CM	MELLERAY
LE COZ	Gérard	CM	MONTMIRAIL
CIRON	Jean-Pierre	T	VOUVRAY SUR HUISNE
DUPONT	Laure	CM	COURGENARD
CIRON	Joël	T	DUNEAU
LE CAIGNARD	Christelle	CM	LA CHAPELLE SAINT REMY
BONNET-MADIN	Mathieu	CM	SAINTE AUBIN DES COUDRAIS
BREPSON	David	CM	SAINTE ULPHACE
GUILLOSSOU	Kévin	Sup	SCEAUX SUR HUISNE
CARREE	Julie	CM	SOUVIGNE SUR MÊME
ODEAU	Michel	T	VILLAINES LA GONAI
De CALONNE	Arnault	T	BEILLE
LEDRU	Marie Line	T	TUFFE VAL DE LA CHERONNE
SEGOUIN	Christophe	CM	GREEZ SUR ROC
RENARD	Jean-Yves	T	CHERRE-AU
GILBERT	Sue Helen	CM	BOËSSE LE SEC
GUESNE	Gérard	T	LA FERTE BERNARD
THOMELIN	François	CM	VOUVRAY SUR HUISNE
CADILLON	Marina	CM	LA CHAPELLE SAINT REMY
ISSARTIAL	Jocelyne	CM	SCEAUX SUR HUISNE
BRINON	David	CM	VILLAINES LA GONAI
CRUCHET-GIRARD	Audrey	S	CORMES
KACZMAREK	Denis	CM	CHERRE-AU
ZEGAR	Laurence	CM	DEHAULT
LETESSIER	Delphine	T	LA FERTE BERNARD
GUILLARD	Martine	CM	LA CHAPELLE SAINT REMY
NIEL	Jannick	T	CHERRE-AU

Aménagement du Territoire			
RENVOIZE	Thierry	VP	COURGENARD
KNITTEL	Cécile	T	LA FERTE BERNARD
LEBOUC	Samy	CM	MELLERAY
GRIFFOUL	Jacques	CM	LAMNAY
CRUCHET	Stéphane	CM	VOUVRAY SUR HUISNE
POUTOIRE	Dominique	CM	DUNEAU
BOURGOIN	Pascal	T	LA CHAPELLE DU BOIS
LAMY	Christophe	CM	LA CHAPELLE SAINT REMY
DANGEUL	Laurent	CM	LE LUART
MARHADOUR	Nicolas	CM	PREVAL
MAHUET	Alain	CM	SAINTE AUBIN DES COUDRAIS
LECOMTE	Eric	CM	SCEAUX SUR HUISNE
JOUBERT	Jean Yves	S	SOUVIGNE SUR MÊME
DE CALONNE	Arnault	T	BEILLE
BEN-HAMOU-	Michèle	CM	SAINTE JEAN DES ECHELLES
GERVAIS	Michel	CM	CORMES
BREBION	Régis	T	CHERRE-AU
CEPRE	Bruno	S	BOËSSE LE SEC
CHEVAUCHER	Guy	T	DEHAULT
BODIN	Thierry	T	LA FERTE BERNARD
TUFFIER	Frédéric	CM	LAMNAY
LEBRETON	Roger	CM	VOUVRAY SUR HUISNE
JUIGNE	Vincent	S	COURGENARD
CHAMPION	Jean-François	CM	LA CHAPELLE DU BOIS
LEBORRE	Michel	CM	LA CHAPELLE SAINT REMY
ISSARTIAL	Jocelyne	CM	SCEAUX SUR HUISNE
LEVASSEUR	Fabrice	CM	CORMES
LEMAIRE	Dominique (M.)	CM	GREEZ SUR ROC
BEREAU	Thierry	CM	CHERRE-AU
REVEAU	Didier	T	LA FERTE BERNARD
de MONTESSON	Gonzague	CM	VOUVRAY SUR HUISNE
SAUSSEREAU	Lucie	CM	COURGENARD
CANY	Anne Marie	CM	SCEAUX SUR HUISNE
BOUHOURS	Jérémy	CM	GREEZ SUR ROC
RENARD	Jean-Yves	T	CHERRE-AU

Solidarité - Jeunesse et Sports			
EDET	Patricia	VP	SAINT MARTIN DES MONTS
SEQUEIRA	Sylvie	T	LA FERTE BERNARD
MARCHAND	Odile	CM	MELLERAY
PAUMIER	Magali	CM	MONTMIRAIL
LEPROUST	Maxime	CM	LAMNAY
COMBE	Dominique	S	VOUVRAY SUR HUISNE
BRILLANT	Séverine	CM	COURGENARD
BLOT-ANDRÉ	Marianne	CM	DUNEAU
BOURGOIN	Pascal	T	LA CHAPELLE DU BOIS
GUEHO	Sigrid	S	LA CHAPELLE SAINT REMY
JULIOT	Gwenaëlle	CM	LE LUART
COQUET	Pascal	CM	SAINT AUBIN DES COUDRAIS
TISON	Marie-Line	CM	SCEAUX SUR HUISNE
GRARD	Thierry	CM	SOUVIGNE SUR MÊME
GODARD	Virginie	S	THELIGNY
VADE	Gilles	CM	VILLAINES LA GONAI
PANAIS	Rémy	CM	SAINT JEAN DES ECHELLES
ROUILLON	Marie-Claude	CM	TUFFE VAL DE LA
CHEVEE	Olivier	CM	CORMES
BADET	Christine	CM	PREVELLES
LEMAIRE	Brigitte	CM	GREEZ SUR ROC
LE MAP	Anne-Marie	CM	CHERRE-AU
CHEVAUCHER	Guy	T	DEHAULT
PAPILLON	Eric	T	LA FERTE BERNARD
MOTRON	Christophe	CM	MELLERAY
GUILLARD	Christophe	CM	LAMNAY
RHETAT	Séverine	CM	VOUVRAY SUR HUISNE
GRENECHE	Céline	CM	COURGENARD
TIMMERMAN	Michel	CM	DUNEAU
FOUQUERAY	Olivier	CM	LA CHAPELLE DU BOIS
DANGEUL	Amélie	T	LE LUART
CLIGNY	Isabelle	CM	SAINT AUBIN DES COUDRAIS
DOITEAU	Frédéric	CM	SAINT MARTIN DES MONTS
RINGARD	Olivier	CM	SOUVIGNE SUR MÊME
CASSE	Martine	CM	CORMES
THIMOND	Martine	CM	GREEZ SUR ROC
CORMIER	Christine	T	CHERRE-AU
BODIN	Thierry	T	LA FERTE BERNARD
CHAUVIN	Sandra	CM	LAMNAY
LEBRETON	Roger	CM	VOUVRAY SUR HUISNE

Environnement			
ODEAU	Michel	VP	VILLAINES LA GONAI
DESCOMBES	Eric	MB	SCEAUX SUR HUISNE
KNITTEL	Cécile	T	LA FERTE BERNARD
RIBOT	Isabelle	S	MELLERAY
PAUTONNIER-BAUCHET	Maëlle	CM	MONTMIRAIL
AUGER	Serge	CM	BOUËR
TUFFIER	Frédéric	CM	LAMNAY
CIRON	Jean-Pierre	T	VOUVRAY SUR HUISNE
COALLIER	Dominique	T	CHAMPROND
BROUARD	Gérard	CM	COURGENARD
POUTOIRE	Dominique	CM	DUNEAU
GARNIER	Ange-Line	CM	LA CHAPELLE DU BOIS
LAMY	Christophe	CM	LA CHAPELLE ST REMY
RETOURS	Florence	CM	ST AUBIN DES COUDRAIS
BROUARD	Jacques	CM	ST MARTIN DES MONTS
BREPSON	David	CM	SAINT ULPHACE
JOUBERT	Jean Yves	S	SOUVIGNE SUR MÊME
FAUCHEUX	Célia	CM	THELIGNY
LABELLE	Jean-Claude	S	ST JEAN DES ECHELLES
CHAUVEL	Gérard	CM	CORMES
SALLÉ	Christine	CM	PREVELLES
LEROY	Aurora	CM	GREEZ SUR ROC
DENIS	Liliane	T	BOËSSE LE SEC
BOIS	Emmanuel	T	LA FERTE BERNARD
RAMON	Pauline	CM	VOUVRAY SUR HUISNE
BERNARD	Luc	CM	COURGENARD
COQUET	Pascal	CM	ST AUBIN DES COUDRAIS
RANNOU	Aline	S	ST MARTIN DES MONTS
VADE	Gilles	CM	VILLAINES LA GONAI
BEN-HAMOU-BEAUSEIGNEUR	Michèle	CM	ST JEAN DES ECHELLES
GOUHIER	Jean-Claude	CM	CORMES
GUILLAUT	Jérôme	CM	GREEZ SUR ROC
BLAVETTE	Philippe	S	DEHAULT
MARCHAIS	Bénédicte	T	LA FERTE BERNARD
LOCTEAU	Mickaël	CM	COURGENARD

Travaux			
PAPILLON	Eric	VP	LA FERTE BERNARD
GUILLAUME	Julien	CM	MONTMIRAIL
GRIFFOUL	Jacques	CM	LAMNAY
CAULIER	Julien	CM	COURGENARD
VALLÉE	Jérémy	CM	DUNEAU
LEBORRE	Michel	CM	LA CHAPELLE SAINT REMY
DANGEUL	Laurent	CM	LE LUART
TARDIFF	Bruno	Supp	ST AUBIN DES COUDRAIS
BRUNEL	Philippe	CM	SAINT ULPHACE
PAPIN	Nicolas	CM	SCEAUX SUR HUISNE
VEEGAERT	Laetitia	T	SOUVIGNE SUR MÊME
PAUVERT	Willy	T	THELIGNY
PATEE	Alain	CM	SAINT JEAN DES ECHELLES
BOURNEUF	Régis	T	TUFFE VAL DE LA CH.
GOUHIER	Jean-Claude	CM	CORMES
LOCHET	Julien	S	PREVELLES
TESSIER	Jean-Pierre	S	GREEZ SUR ROC
DAGUENE	Guy	CM	AVEZE
POMMIER	Gérard	CM	CHERRE-AU
CARLO	Jean-Pierre	CM	BOËSSE LE SEC
PELLODI	Françoise	T	LA FERTE BERNARD
BROUARD	Gérard	CM	COURGENARD
LECOMTE	Eric	CM	SCEAUX SUR HUISNE
TORCHE	Didier	T	CORMES
SEGOVIN	Christophe	CM	GREEZ SUR ROC
CHANTEPIE	Catherine	T	LA FERTE BERNARD
JUIGNE	Vincent	S	COURGENARD
MELISSON	Pierrick	CM	SCEAUX SUR HUISNE

Agriculture et Ruralité			
DUMUR	Jean	VP	MONTMIRAIL
BOURNEUF	Régis	MB	TUFFE VAL DE LA CHER.
BOIS	Emmanuel	T	LA FERTE BERNARD
HERMELINE	Jean-Yves	T	ST DENIS DES COUDRAIS
GERNOT	Christophe	CM	MELLERAY
VINAULT	Claude	CM	LAMNAY
THOMELIN	François	CM	VOUVRAY SUR HUISNE
FOURNIER	Benoît	CM	CHAMPROND
FEILLU-PINSON	Lucien	CM	COURGENARD
CIRON	Joël	T	DUNEAU
CHAMPION	Jean-François	CM	LA CHAPELLE DU BOIS
CADILLON	Marina	CM	LA CHAPELLE SAINT REMY
MAHUET	Alain	CM	SAINT AUBIN DES COUDRAIS
BLOT	Charles	CM	SAINT MARTIN DES MONTS
JAULNEAU	Fabien	CM	SAINT ULPHACE
CHARTIER	Sylvain	CM	SOUVIGNE SUR MÊME
GOULLIER	Yves	T	SAINT JEAN DES ECHELLES
LEVASSEUR	Fabrice	CM	CORMES
SALLÉ	Christine	CM	PREVELLES
GUILLAUT	Jérôme	CM	GREEZ SUR ROC
CHEVALIER	Philippe	CM	AVEZE
GILBERT	Sue Helen	CM	BOËSSE LE SEC
CHANTEPIE	Catherine	T	LA FERTE BERNARD
CRUCHET	Stéphane	CM	VOUVRAY SUR HUISNE
PAVEE	Annick	CM	SOUVIGNE SUR MÊME
GERVAIS	Michel	CM	CORMES
LEROY	Aurore	CM	GREEZ SUR ROC
de MONTESSON	Gonzague	CM	VOUVRAY SUR HUISNE

Equipement - Logement et Mobilité			
EDON	Dominique	VP	LA CHAPELLE ST REMY
PHILIBERT	Laurent	T	LA FERTE BERNARD
LECOMTE	Brigitte	CM	MELLERAY
ROUFFORT	Clotilde	CM	MONTMIRAIL
DEMANGELLE	Laurent	CM	LA CHAPELLE DU BOIS
BOUGOIN	Mickaël	CM	LE LUART
TARDIFF	Bruno	S	ST AUBIN DES COUDRAIS
TISON	Valérie	CM	SOUVIGNE SUR MÊME
BRINON	David	CM	VILLAINES LA GONAI
SURAND	Odile	CM	ST JEAN DES ECHELLES
BLIN	Yves	CM	CORMES
DABOUINEAU	Mélissa	CM	PREVELLES
ROBION	Thierry	CM	GREEZ SUR ROC
BREBION	Régis	T	CHERRE-AU
SEQUEIRA	Sylvie	T	LA FERTE BERNARD
CAULIER	Julien	CM	COURGENARD
LE CAIGNARD	Christelle	CM	LA CHAPELLE ST REMY
LAIR	Evelyne	CM	ST AUBIN DES COUDRAIS
CRUCHET-GIRARD	Audrey	S	CORMES
BIDEAU	Gaëtan	CM	GREEZ SUR ROC
THOMAS	Gaëtan	T	LA FERTE BERNARD
GUILLARD	Martine	CM	LA CHAPELLE ST REMY

Finances			
NIEL	Jannick	VP	CHERRE-AU
GUESNE	Gérard	T	LA FERTE BERNARD
KRAFFT	Nicolas	CM	MONTMIRAIL
NORMAND	Christophe	S	LAMNAY
COMBE	Dominique	S	VOUVRAY SUR HUISNE
GAUTIER	Serge	S	CHAMPROND
SAUSSEREAU	LUCIE	CM	COURGENARD
CRUCHET	Alain	T	LE LUART
RICHARD	Cécile	CM	SAINT MARTIN DES MONTS
DESCOMBES	Eric	Tit	SCEAUX SUR HUISNE
BERRIGUIOT	Pierrick	CM	CORMES
LEMAIRE	Dominique (M.)	CM	GREEZ SUR ROC
TRASSART-ROQUAIN	Sandra	T	LA FERTE BERNARD
DU HAYS	Xavier	CM	MONTMIRAIL
VINAULT	Claude	CM	LAMNAY
RENVOIZE	THIERRY	T	COURGENARD
EDET	Patricia	T	SAINT MARTIN DES MONTS
BOSSY	Catherine	T	CHERRE-AU
ALIX	Edith	CM	LA FERTE BERNARD

Tourisme - Culture et Communication			
LEGESNE	Michèle	VP	ST AUBIN DES COUDRAIS
BELLENCONTRE	Raymond	MB	LA BOSSE
PAUVERT	Willy	MB	THELIGNY
PHILIBERT	Laurent	T	LA FERTE BERNARD
LEDUC	Marlène	CM	MELLERAY
MONCHATRE	Joël	S	MONTMIRAIL
CHAUVIN	Sandra	CM	LAMNAY
RAMON	Pauline	CM	VOUVRAY SUR HUISNE
COUALLIER	Dominique	T	CHAMPROND
BERNARD	Luc	CM	COURGENARD
TIMMERMAN	Michel	CM	DUNEAU
DEMANGELLE	Laurent	CM	LA CHAPELLE DU BOIS
MELLIER	Céline	CM	LE LUART
PRINCIAUX	Monique	CM	PREVAL
RANNOU	Aline	S	ST MARTIN DES MONTS
GOUFFIER	Isabelle	CM	SCEAUX SUR HUISNE
VEEGAERT	Laetitia	T	SOUVIGNE SUR MÈME
DE CALONNE	François	CM	BEILLE
DURAND	Odile	CM	ST JEAN DES ECHELLES
ROUILLON	Marie-Claude	CM	TUFFE
RENVOIZE	Sabine	CM	CORMES
THIMOND	Martine	CM	GREEZ SUR ROC
KACZMAREK	Denis	CM	CHERRE-AU
LACÔNE	Lysiane	CM	BOËSSE LE SEC
ZEGAR	Laurence	CM	DEHAULT
MARCHAIS	Bénédicte	T	LA FERTE BERNARD
VIDAL	Christian	CM	MONTMIRAIL
RHETAT	Séverine	CM	VOUVRAY SUR HUISNE
FEILLU-PINSON	Lucien	CM	COURGENARD
LEROUX	Marie Thérèse	CM	LE LUART
CHAUVEAU	Julien	CM	ST AUBIN DES COUDRAIS
PELTIER	Nicole	CM	ST MARTIN DES MONTS
CANY	Anne Marie	CM	SCEAUX SUR HUISNE
FAUCHEUX	Célia	CM	THELIGNY
COURTEMANCHE	Julie	CM	CORMES
LEMAIRE	Brigitte	CM	GREEZ SUR ROC
CORMIER	Christine	T	CHERRE-AU
CHABLE	Nicolas	T	LA FERTE BERNARD
BONNET-MADIN	Mathieu	CM	ST AUBIN DES COUDRAIS
MELISSON	Pierrick	CM	SCEAUX SUR HUISNE

Mutualisation			
CRUCHET	Alain	VP	LE LUART
VAN RYSSEL	Christiane	T	LA FERTE BERNARD
VENDÔME	Jeannine	T	BOUËR
PIOGER	Nadège	T	LAMNAY
LOCTEAU	Mickaël	CM	COURGENARD
CHOPLIN	Annie	CM	DUNEAU
GUEHO	SIGRID	S	LA CHAPELLE SAINT REMY
LEGESNE	Michèle	T	ST AUBIN DES COUDRAIS
PAVEE	Annick	CM	SOUVIGNE SUR MÈME
BERRIGUIOT	Pierrick	CM	CORMES
TESSIER	Jean-Pierre	S	GREEZ SUR ROC
PICAULT	Michel	CM	AVEZE
BLAVETTE	Philippe	S	DEHAULT
CHABLE	Nicolas	T	LA FERTE BERNARD
AUGER	Serge	CM	BOUËR
EDON	DOMINIQUE	T	LA CHAPELLE SAINT REMY
LAIR	Evelyne	CM	ST AUBIN DES COUDRAIS
MORAND	Myriam	T	GREEZ SUR ROC
THOMAS	Gaëtan	T	LA FERTE BERNARD